

Image not found or type unknown



Suite a une intervention d'urgence du plombier chez ma locataire

Par **silve**, le **30/05/2008** à **12:47**

IL Y A EU UNE INTERVENTION D'URGENCE CHEZ MA LOCATAIRE (QUI EST ASSUREE) POUR UNE RECHERCHE DE FUITE. MOI J'AI JUSTE L'ASSURANCE DE LA COPROPRIETE QUI GARANTIE LES MURS ET LA LOCATAIRE EST ASSUREE POUR LES RISQUES LOCATIFS.

SVP

QUI DOIT PAYER ?

LE DEPLACEMENT DU WEEK-END

LA RECHERCHE DE FUITE

REPARATION D'URGENCE DU PURGEUR DANS LES COMBLES

REMISE DE PRESSION DANS LE CIRCUIT, VERIFICATION QUE LE SYSTEME NE FUITE PAS

SUITE A CET INTERVENTION J'AI RECU UN DEVIS

QUI DOIT PAYER ?

REMPLACEMENT DE LA VANNE FUYARDE 3/4 ET DU PURGEUR EN TRES MAUVAIS ETAT

L'HEURE DU TECHNICIEN

NETTOYAGE DU CHANTIER

MERCI DE ME REpondre

Par **jeetendra**, le **30/05/2008** à **18:12**

bonsoir, tout dépend de la nature de l'intervention du plombier, y a t'il eu dégâts des eaux, sur la partie privative ou commune, l'origine de la fuite, qui a demandé la dite intervention, etc.
cordialement